

Déclaration des organisations de retraité.es CFTC, CGT, Unir CFE-CGC, FGR-FP, FO, FSU, Ensemble & Solidaires à propos du PLFSS 2026

Retraité.es, personnes âgées et malades : des cibles privilégiées

Effectivement, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) prévoit un gel total des pensions (et des prestations sociales dont l'ASPA et la PAJPA) pour 2026 ainsi qu'une sous-indexation de 0,4 points pour les années 2027 à 2030. La sous-indexation atteindrait 0,9 points en 2027 pour financer la suspension de la réforme des retraites. Conséquences : une baisse drastique du niveau de vie de tous les intéressé.es, qui ne sont pas des privilégié.es contrairement à ce que dit le projet de financement. Le rapport annuel du COR de juin 2025 indique que, en 2022, le niveau de vie des retraité.es ne représente que 97% de celui de l'ensemble de la population et il annonce sa baisse importante et régulière.

Les mesures drastiques contre l'accès à la santé touchent toute la population mais davantage les personnes âgées et les retraité.es dont la santé se dégrade avec l'âge : doublement des montants et plafonds des franchises à charge, remise en cause de l'Affection de longue durée (ALD)... Une nouvelle taxation sur les complémentaires santé de 2,05% se traduirait par une nouvelle augmentation des cotisations, et ce, alors que ces complémentaires pèsent lourdement sur les plus âgé.es.

Le renoncement aux soins, fort préjudiciable pour les personnes concernées et la santé publique, va augmenter. Si le financement de la branche autonomie augmente de 3,5%, il est loin de répondre aux besoins tant la situation est critique dans le secteur des soins à domicile et en établissements, alourdisant encore davantage la situation des personnels et des personnes concernées ainsi que celle des aidant.es.

L'augmentation des Reste à Charge, déjà exorbitants, est à prévoir, renforcée par la réforme de l'APA, non présentée ni discutée au sein du Haut conseil de l'âge comme elle aurait dû l'être.

La progression de l'ONDAM de 1,6% est scandaleusement insuffisante face à des besoins de santé grandissants. Le projet de budget exclue de plus en plus de personnes, notamment les plus précaires.

Le remplacement de l'abattement de 10% pour les retraité.es par un forfait de 2000 euros, prévu dans le projet de loi de financement du budget 2026 s'ajoutera à ces mesures.

Nous exigeons :

- L'indexation des pensions à minima sur l'inflation au 1er janvier 2026 ;
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10 ;
- La revalorisation des prestations sociales à minima du niveau de l'inflation ;
- L'abandon du doublement des franchises médicales.

Les retraité.es sont ainsi les grands perdants de ce projet de budget, alors que les grandes fortunes et les grandes entreprises continuent à n'être pas impactées comme elles le devraient

Une société juste est une société qui protège ses membres les plus fragiles, pas celle qui les trie selon leur rentabilité. La santé est un droit, pas un privilège. Et ce droit doit être garanti pour toutes et tous, à tout âge, sans condition.

Les organisations de retraité.es CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FGR-FP, FSU, Ensemble et Solidaire émettent un avis défavorable sur un texte qui ne répond pas aux exigences d'une santé de qualité pour toutes et tous. Elles dénoncent par ailleurs un projet qui vise à réduire le poids des cotisations sociales

dans le financement de la Sécurité sociale, en opposition avec ses principes fondateurs. Elles rappellent enfin, en ce qui concerne le secteur de l'autonomie, l'exigence d'une loi de programmation et de financement prévue pour 2024 dans la loi du 8 avril 2024.